



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

arboriculture

Question au Gouvernement n° 2634

Texte de la question

SITUATION DE L'ARBORICULTURE FRUITIERE

M. le président. La parole est à M. Jean-Charles Taugourdeau.

M. Jean-Charles Taugourdeau. Je voudrais, monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, vous faire part des revendications des arboriculteurs fruitiers.

L'arboriculture française traverse en effet une crise économique sans précédent, encore aggravée par une météo hostile et les dégâts sanitaires qu'elle entraîne inévitablement. Au fil des saisons, les coûts de production ont augmenté, la concurrence internationale s'est intensifiée et va encore s'accroître ; la consommation de notre production nationale a diminué en parallèle. Nombre d'arboriculteurs sont au bord de la cessation de paiements, empêchés par des importations mal contrôlées de tirer le bénéfice de tous les efforts accomplis en matière de qualité et de traçabilité

Je rappelle que l'arboriculture est un secteur clé de l'économie agricole dans les régions et les départements qui constituent le Val-de-Loire, et par conséquent un élément décisif du maintien de l'emploi en milieu rural.

Nous avons pris connaissance d'un plan d'action de soixante-cinq millions d'euros en faveur de cette filière.

Pouvez-vous en décliner les principales mesures ?

Les arboriculteurs demandaient la prise en charge de la part patronale des cotisations 2005. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de ce dispositif ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Dominique Bussereau, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Il est vrai, monsieur Taugourdeau, que la filière arboricole est en crise. L'une des raisons en est peut-être que nos concitoyens consomment trop peu de fruits.

M. Maxime Gremetz. Vous nous prenez pour des pommes !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Mais c'est aussi que l'Union européenne a mal maîtrisé ses importations l'été dernier.

M. le Premier ministre a annoncé pour la filière arboricole une enveloppe de soixante-cinq millions, dont quarante millions d'euros sont destinés à des actions conjoncturelles et structurelles : une stratégie par produit afin de mieux saisir les demandes du marché ; des actions nationales de communication et de valorisation des produits français, qui bénéficieront de 2,5 millions d'euros supplémentaires ; enfin une politique vigoureuse de relance de nos exportations.

Vous avez été nombreux à apporter votre contribution à la création du dispositif du coefficient multiplicateur, introduit par la loi relative au développement des territoires ruraux. J'ai signé ce matin, comme vous le souhaitiez, l'arrêté adaptant le dispositif aux demandes des professionnels.

Nous demandons aussi un suivi du marché plus attentif au niveau européen, notamment le rétablissement des certificats d'importation et le déclenchement de la clause de sauvegarde pour la pomme. Nous demandons enfin la mise en place d'outils de gestion des crises au niveau européen.

J'ajoute qu'avec mon collègue Gérard Larcher nous prenons des mesures de modernisation du verger et de soutien aux hommes, pour favoriser la reconversion des producteurs qui souhaitent quitter la profession. Ce sont 17,5 millions d'euros qui seront consacrés à ces aides conjoncturelles. Le Gouvernement prévoit enfin un véritable plan de cessation et de reconversion d'activité, auquel seront consacrés huit millions d'euros.

Ainsi, dans le souci de répondre à la détresse de cette filière, nous prenons en compte les besoins sociaux des arboriculteurs tout en favorisant la promotion et l'exportation de ces produits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Taugourdeau](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2634

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mars 2006